



## Plaisirs d'hiver 2017 Du 9 janvier au 5 mars 2017

### Qu'est-ce que Plaisirs d'hiver?

La campagne Plaisirs d'hiver vise à promouvoir le plaisir d'être physiquement actif pendant la saison hivernale. Du 9 janvier au 5 mars 2017, les municipalités, le milieu scolaire, les C.P.E., les organismes communautaires et les milieux de travail se mobilisent pour faire bouger la population. Ils offrent une gamme d'activités, gratuites ou peu coûteuses, partout au Québec. L'an dernier, plus d'un millier de partenaires participants ont organisé divers événements.

**Nouveauté 2017 :** Afin d'inciter le milieu à organiser diverses activités, des prix de participation seront tirés au hasard parmi les activités soumises qui respectent les critères d'admissibilité et de sélection. Un prix du jury sera également offert pour une activité réalisée dans le milieu.

### Critères d'admissibilité

1. L'organisme ou le comité présentant un projet doit être situé sur le territoire de Chicoutimi (Chicoutimi, Laterrière, Saint-Honoré, Saint-Fulgence, Saint-David-de-Falardeau, Sainte-Rose-du-Nord);
2. Les organismes communautaires, les municipalités, les sociétés de développement, les entreprises, les différents milieux de garde, les comités de loisirs, les établissements scolaires, les services de garde scolaire sont admissibles et peuvent présenter un projet.
3. L'organisme ou le comité doit proposer un projet dont le but est de faire connaître à la population des activités physiques et de favoriser les saines habitudes de vie auprès de la population entre le 9 janvier et 5 mars 2017.
4. Le formulaire d'inscription doit être envoyé avant le 15 février 2017
5. Une fois l'activité réalisée, les organisations ont jusqu'au 13 mars pour soumettre le rapport d'activité. Seul les organisations ayant complété et transmis le rapport d'activité seront éligibles au tirage.

### Quelques éléments à considérer pour orienter la planification de votre activité

#### Pour être admissible aux prix de participation :

Toutes les activités inscrites à la campagne Plaisirs d'hiver seront admissibles aux prix de participation si l'activité cadre avec la campagne et si le rapport d'activité est rempli et transmis avant la date limite du 13 mars 2017. Pour être éligible au tirage, voici quelques questions qui vous aideront à planifier votre activité :

- L'activité réalisée répond-t-elle à des objectifs de promotion de saines habitudes de vie?
- L'activité est-elle originale, innove-t-elle, apporte-t-elle une plus-value au milieu et répond-t-elle à un besoin?
- Quels partenaires se sont mobilisés?
- Est-ce que cette activité permet des relations et des échanges entre les différentes générations du milieu?
- Qui sont les personnes ayant participé à l'activité?
- Quelles sont les retombées à long terme?



## Plaisirs d'hiver 2017 Du 9 janvier au 5 mars 2017

### Pour être admissible au prix du jury :

Le financement attribué pour le prix du jury devra servir à l'achat de matériel durable ou au déploiement d'activités novatrices qui incitent la pratique d'activités physiques hivernales à l'extérieur (ex: organisation d'événements ou de Projets découverte, animation d'activités physiques, location d'équipements ou de plateaux sportifs, etc)

Il est très important de bien détailler le projet dans le formulaire d'inscription pour que le jury puisse faire un choix éclairé. Pour ce faire, il est important d'indiquer l'objectif, le déroulement de l'activité et le nombre de participants prévus.

*\*\*\*Critères non admissibles pour l'utilisation du financement :*

*Critère #1 : Projet ayant déjà reçu un financement du Ministère au cours de la même année.*

*Critère #2 : Projet sans bonification ayant déjà reçu un financement au cours des dernières années dans le cadre de Plaisirs d'hiver.*

*Critère #3 : L'achat de nourriture, d'articles promotionnels, de prix ou de bourses.*

## DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS PRIX

Plus de **2000\$** en prix !

### Prix de participation :

- 1- Animation d'une journée avec la caravane des saines habitudes de vie du Patro de Jonquière (mur d'escalade, atelier d'éveil au goût et olympiades)
- 2- Bourse de 150\$
- 3- Bourse de 100\$

### Prix du jury :

- 1- Bourse de 300\$ servant à l'achat de matériel durable ou au déploiement d'activités novatrices